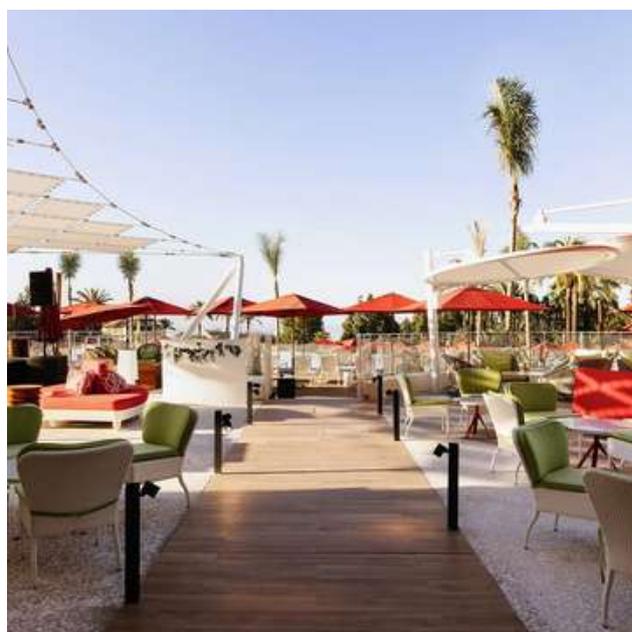


Université de droit immobilier

Du samedi 22 au jeudi 27 mars 2025



Programme de formation

- **Samedi 22 mars 2025**

Arrivée des participants au Club Med Magna Marbella

- **Dimanche 23 mars - 9h à 13h**

Actualités générales en droit de la construction (contrats de construction, promotion immobilière, responsabilité, assurances, troubles anormaux du voisinage...)

Cyrille CHARBONNEAU, Professeur à l'ICH, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet AedesJuris
Jean-Philippe TRICOIRE, Maître de conférences à la faculté de droit Aix-Marseille

- **Lundi 24 mars - 9h à 13h**

Les travaux sur existant

Cyrille CHARBONNEAU, Professeur à l'ICH, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet AedesJuris
Jean-Philippe TRICOIRE, Maître de conférences à la faculté de droit Aix-Marseille

- **Mardi 25 mars - 9h à 13h**

Les servitudes de droit privé

Christian TOULZA, Président de chambre honoraire près la Cour d'appel de Montpellier

- **Mercredi 26 mars**

Actualités jurisprudentielles en droit de la copropriété - 9h à 11h

Jean-Marc ROUX, Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille



Les demandes de démolition en droit de la construction, en droit du voisinage, en droit de l'urbanisme - 11h à 13h

Christian TOULZA, Président de chambre honoraire près la Cour d'appel de Montpellier

- **Jeudi 27 mars - après le déjeuner**

Départ des participants du Club Med Magna Marbella

16 HEURES DE FORMATION VALIDÉES

Avocats abonnés : 16h déduites

Avocats non abonnés : 800€

Inscription avant le 15 mars 2025

2 choix :

- Abonnement formation continue
- Possibilité de prise en charge individuelle FIF/PL

Nos intervenants

Cyrille CHARBONNEAU est Avocat au barreau de Paris au sein du cabinet Aedes Juris où il intervient en tant que consultant expert en matière de droit immobilier, droit de la construction et assurance des opérations de construction. Il est également Enseignant-chercheur (chargé de cours) à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et professeur à l'Institut de droit et d'économie appliqués à l'immobilier.



Jean-Marc ROUX est Maître de conférences à la faculté de droit de l'université Aix-Marseille et responsable du DESU Expertise en évaluation immobilière. Il est également Docteur en Droit .

Monsieur ROUX est Directeur scientifique des mensuels "Les Informations Rapides de la Copropriété" et "Les Annales des Loyers", Directeur scientifique des collections Edilaix, Directeur de l'Institut de Formation et de Recherche sur l'Évaluation Immobilière d'Aix-en-Provence et également rédacteur du Code de la copropriété LITEC.



Nos intervenants

Christian TOULZA est Président de chambre honoraire près la Cour d'appel de Montpellier et magistrat réserviste. Il est également correspondant de la Cour d'appel de Montpellier auprès de la Cour de cassation et de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Montpellier.

Il a été Président de la chambre de l'immobilier à la cour d'appel de Montpellier de 1999 à 2010 et notamment Conseiller à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence de 1987 à 1999 après avoir exercé en tant que Premier substitut, Procureur de la république et Juge d'instruction au sein de plusieurs tribunaux à travers la France.



Jean-Philippe TRICOIRE est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit de l'université Aix-Marseille. Il est directeur adjoint du laboratoire Groupe d'Études et de Recherche en Droit Immobilier, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction (GREDIAUC) et Responsable de formation du master 1 droit immobilier de la faculté de droit de l'université Aix-Marseille.



Conditions tarifaires

Arrivée le samedi 22 mars 2025 à partir de 14h (dîner inclus)

Pension complète

- 5 nuits : 22, 23, 24, 25, 26 mars
- 5 petits-déjeuners : 23, 24, 25, 26, 27 mars
- 5 déjeuners : 23, 24, 25, 26, 27 mars
- 5 dîners : 22, 23, 24, 25, 26 mars
- 4 pauses : 23, 24, 25, 26 mars
- 4 jours de location de salle : 23, 24, 25, 26 mars

Départ le jeudi 27 mars après le déjeuner

Frais d'hébergement

Chambre single	1300 €
Chambre double	2590 €
(2 participants - 1295 € x 2)	
Chambre double avec accompagnant	2495 €
(1 participant + 1 accompagnant - 1295 € + 1200 €)	



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation

- Avocat **abonné** - 16 heures déduites
- Avocat **non abonné** - 800 €
Possibilité prise en charge par le FIF-PL (CF Devis)

Option d'hébergement

- Chambre single** - 1300 €
- Chambre double** - 2590 €
(2 participants - 1295 € x 2)
- Chambre double avec accompagnant** - 2495 €
(1 participant + 1 accompagnant - 1295 € + 1200 €)

Participant

Nom Prénom

Barreau d'appartenance

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone portable

- 2ème participant**
- Accompagnant**

Nom Prénom

Barreau d'appartenance

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone portable

Conditions générales

Les formations sont organisées par l'EDACS, organisme de formation (agrément n° 91 34 P 44 62 34). Les inscriptions sont validées qu'après paiement de la totalité des frais selon l'option choisie ; elles sont enregistrées par ordre d'arrivée. Toute demande d'annulation doit être motivée (production de justificatifs) et notifiée à l'école avant le 15 mars 2025 par tout moyen permettant d'en assurer la réception et d'en déterminer la date. A l'issue de cette date, l'EDACS ne procédera à aucun remboursement des frais d'hébergement. Chaque demande d'annulation fera l'objet d'un examen individuel. L'EDACS se réserve en outre le droit d'annuler le séminaire en-deçà de 20 participants au plus tard le 15 mars 2025.

Fait à

Le/...../.....

Montant total à régler

Formation €

Hébergement €

Total €

Signature et tampon professionnel